

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
CARREFOUR RUE DE L'ORMONT / CHEMIN DU BOIS BASSELIN DURANT DES
TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU ENEDIS (annule et remplace l'arrêté
municipal du 31 août 2023)**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A partir du mercredi 6 septembre 2023 et jusqu'à la fin des travaux de
renforcement du réseau ENEDIS (délai estimé à 1 semaine), la circulation sera mise à sens alternés
réglée par panneaux,

- carrefour de la rue de l'Ormont et du chemin du Bois Basselin.

Article 2 : La signalisation temporaire et les panneaux seront mis en place et maintenus
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 septembre 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT